Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Immatriculation Artisan

Par Actu

Bonjour,

Pour un micro-entrepreneur artisan (exemple créateur de bijoux/ menuisier...)
Est ce que c'est une activité artisanale (chambre des métiers seule), ou bien commerciale également car il vend les produits qu'il fabrique (chambre du commerce) ?

Merci.

Par Moses

Bonjour,

En général, pour un micro-entrepreneur qui crée et vend ses propres produits, comme un bijoutier ou un menuisier, l'activité est considérée comme artisanale. Il doit donc s'inscrire à la Chambre des Métiers. Le fait de vendre ce qu'il fabrique ne change pas la nature de l'activité en commerciale. Par contre, si la personne achète des produits pour les revendre sans transformation, là ce serait plutôt une activité commerciale et donc une immatriculation à la Chambre de Commerce.

Voilà, en résumé, fabriquer et vendre ses propres créations, c'est artisanat. Acheter-revendre, c'est commerce.

Bonne chance dans ton projet !